



Garde alternée... dans ce cas

Par **Matthieu**, le **28/08/2008** à **22:22**

Bonjour,

Ma femme (pas de mariage, union libre) a décidé la séparation et a quitté notre domicile avec notre enfant de 12 mois pour aller vivre chez ses parents à 900 kms en attendant de trouver un travail et un appartement (dans la région de ses parents). Elle n'a donc ni revenu, ni travail, ni domicile.

Je fais le déplacement quasiment toutes les semaines (30 heures de train à chaque fois et 600 Euros de billet de train par mois !!!) pour voir mon enfant à peine 48h.

C'est ma première question : a-t-elle le droit, comme ça, de partir avec mon enfant ? Quels sont mes droits ?

J'ai trouvé une maison avec un jardin dans la région de ses parents, et proche de leur domicile...pour ensuite, trouver un nouvel emploi sur place.

Je souhaiterais obtenir la garde alternée (1 semaine sur 2). Quelles sont les conditions, mes chances d'aboutir, sachant que je présente, à mon avis, de meilleures garanties (un domicile, de très bonnes indemnités assedic en attendant le nouvel emploi).

Merci pour vos réponses.

Par **Marion2**, le **02/09/2008** à **21:52**

Il vous faut saisir le Juge aux Affaires Familiales. Dans la mesure où vous n'étiez pas mariés, la présence d'un avocat n'est pas nécessaire